



## Liste des produits autorisés

- Les produits doivent être dans leur emballage fermé d'origine.
- Les produits qui ne figurent pas sur cette liste sont interdits.
- Les produits interdits doivent être rendus aux visites, renvoyés au destinataire aux frais du détenu, ou mis aux bagages, sinon ils seront détruits.
- Cette liste n'est pas exhaustive et peut être modifiée en tout temps et sans préavis.
- **Les surveillants se gardent le droit de refuser tout produit douteux.**

## Produits alimentaires

- Arachides (amandes, cacahuètes, pistaches, noix, noisettes) décortiquées, uniquement sous vide et dans l'emballage d'origine du magasin.
- Biscuits non saupoudrés et/ou non couvert de sucre, dans l'emballage d'origine du magasin.
- Bonbons (durs et mous), dans l'emballage d'origine du magasin.  
Les bonbons emballés à la pièce, saupoudrés et/ou roulés dans le sucre sont interdits.  
Ex: *Carambars, Sugus* – **Chewing-gum interdits**
- Café soluble (sans contenant en verre ni boîte métallique), dans l'emballage d'origine du magasin.
- Cakes, croissants, madeleines, pain d'épice, pains au chocolat (non saupoudrés et/ou non couvert de sucre), dans l'emballage d'origine du magasin.
- Charcuterie uniquement coupée en tranche, emballage transparent et d'origine du magasin.  
Les saucisses entières sont interdites.
- Chips, dans l'emballage d'origine du magasin.
- Chocolat en plaque, sans alcool, dans l'emballage d'origine du magasin.  
Barres chocolatées, ex: *Mars, Snikers*, etc.
- Confiture, miel, sans contenant en verre.
- Fromage uniquement coupé en tranche, emballage transparent et d'origine du magasin.  
Les fromages râpés et les fromages en portion individuelle, tels que *Babibel, Apéricube* et autres fromages à emballages similaires sont interdits.
- Fruits frais (sauf ananas, fruits à coque dure, fruits à noyau).
- Fruits secs, sauf raisins secs.
- Poisson uniquement coupé en tranche, emballage transparent et d'origine du magasin.
- Produits apéritifs, biscuits, biscottes, dans l'emballage d'origine du magasin.  
2 paquets max par article, pas de boîte en fer.
- Sucre en morceaux uniquement, maximum 1kg.
- Thé en sachets, pas de feuilles.

### **Produits d'hygiène**

- Brosse à cheveux en plastique
- Brosse à dents ordinaire
- Coupe-ongle de poche, uniquement petit modèle
- Peigne en plastique, uniquement petit modèle
- Produits de douche, shampoing, savon liquide, gel douche
  - Produit transparent
  - Sans alcool
  - Contenant en plastique transparent
  - Emballage d'origine du magasin obligatoire
- Déodorant (uniquement type stick ou roll-on, sans alcool, contenant en plastique transparent)
- Rasoir électrique
- Tondeuse électrique pour barbe, cheveux

### **Fournitures et papeterie**

- Agenda, cahiers, blocs de papier à écrire A4
- Crayons à papier, gomme
- Stylos à bille non rechargeables

### **Tabacs / Cigarettes / Accessoires**

- Briquet non rechargeable. Les allumettes sont interdites.
- Cigarettes, tabac à rouler, dans l'emballage original
  - Cigarettes électroniques interdites
- Filtres pour cigarettes
- Machine à rouler pour cigarettes (mécanique)
- Papier à rouler pour cigarettes
- Tube papier pour cigarettes